

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2026.46

Nombre de membres

En exercice	28
Présents	21
Votants	22
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

1 8 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Julien BOURRY, le 5 juin 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents à la Séance : Adrien LARDIN, Christian MARCOZ, Grégory CALLEJON, Jocelyn BAZUS, Julien BOURRY, Michel LAVAUX, Nicolas GENIX, Régis PERROUD, Roland PERROUSE, Williams DUFOUR, Yann GOSSET, Chantal PEGOUD, Henri PEGOUD, Jacques SEIGLE, Patrick GAUDE, Laury PERA, Daniel ROZAND, Raymond VAGNON, Gilbert LONGO, Guillaume DUBOST, Jean-Francois GUIBOUD-RIBAUD, Bérengère MEUNIER-CARUS-VINCENT avec pouvoir à Julien BOURRY.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal PEGOUD

OBJET :

**ADOPTION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DU
COMITE SYNDICAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants, et L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du SIEGA en vigueur, et notamment l'article 16 qui prescrit l'établissement d'un règlement intérieur destiné à définir les règles de fonctionnement de l'Assemblée délibérante ;

Considérant l'installation récente du nouveau Comité Syndical et la nécessité de fixer les modalités d'organisation des débats, les règles de publicité, les conditions de recours aux suppléances et aux pouvoirs, ainsi que l'application du droit de vote différencié par collège de compétences (Eau, Assainissement collectif, Assainissement non-collectif) ;

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération, soumis à l'ensemble des délégués syndicaux concomitamment à l'envoi de la convocation ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE et ADOpte le Règlement Intérieur du Comité Syndical du SIEGA dans sa version finale jointe en annexe à la présente délibération ;

PRÉCISE que ce règlement s'applique immédiatement à compter de ce jour, sous réserve de l'accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit règlement intérieur ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 15 juin 2026

**Le secrétaire de séance,
Chantal PEGOUD**



**Le Président,
Julien BOURRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2026

Application agréée E-legalite.com